



LEGISLATURE 2016-2021

COMMUNE D'URSINS

CONSEIL GENERAL

Procès-verbal de la séance du 9 octobre 2019

Présidence de Monsieur Yves Tacheron, Président

36 membres assermentés : 19 présents
17 excusés

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 19 juin 2019
3. Assermentation de nouveaux membres
4. Préavis municipal n°4/2019 concernant l'arrêté d'imposition 2020
5. Communications de la municipalité
6. Interventions individuelles

En préambule, le Président annonce la démission du Conseiller M. Edmond Tacheron et lit sa lettre de démission.

Ensuite, il ouvre la séance et soumet l'ordre du jour à l'Assemblée qui l'accepte tel qu'il est présenté.

1. APPEL

La secrétaire procède à l'appel.

Le Président demande à l'assemblée s'il y a des personnes qui n'ont pas été appelées et qui souhaitent être assermentées.

Personne ne se manifeste.

2. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 JUIN 2019

Le procès-verbal de la séance du 19 juin 2019 a été annexé à la convocation, il n'en est donc pas fait lecture.

Le procès-verbal est soumis au vote et est accepté à la majorité.

3. ASSERMENTATION

Aucune.

4. PREAVIS MUNICIPAL N°4/2019 CONCERNANT L'ARRETE D'IMPOSITION 2020

Le Président indique que le préavis municipal a été joint à la convocation pour que les membres du Conseil puissent en prendre connaissance.

M. Jean-Yves Cruchet, Municipal, commente le préavis. En 2016, la population vaudoise accepte le référendum RIE III. En 2017, la votation RIE III est rejetée au niveau fédéral. La RIE III vaudoise subsiste et les pertes fiscales pour les communes projetées par l'UCV sont de plus de CHF 130 millions au lieu de CHF 88 millions. En 2018, suite à la Motion Mischler, l'Etat octroie CHF 50 millions aux communes. En 2019, suite au postulat de Didier Lohri, l'Etat reprend à sa charge la totalité des coûts de financement de l'AVASAD et ce à partir de 2020. La bascule sur le Canton est de 2.5 points, mais ne sera répercutée qu'à hauteur de 1.5 points par rapport au coefficient d'imposition de 2019. Dès lors, les communes s'engagent à répercuter une baisse d'impôt de 1.5 points par rapport au coefficient d'imposition de 2019. La Municipalité propose de baisser le taux communal à 75 % (-1.5 % pour le report de l'AVASAD et -0.5 % d'arrondi).

Le Président donne la parole à Mme Monique Frauche rapporteuse pour la commission des finances qui s'est réunie le 23 septembre 2019 en présence de la Municipalité. La commission demande au Conseil général d'accepter le préavis n°4/2019 tel que présenté. La Commission fait néanmoins remarquer que la Municipalité aurait pu faire appliquer la totalité de la baisse, soit 2.5 %, afin de faire bénéficier les contribuables de la situation financière favorable de la Commune.

Le Président remercie Mme Monique Frauche ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

Le Président procède au vote du préavis municipal n°4/2019 qui est accepté à l'unanimité.

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. Henri Wiser, Syndic, nous invite à prendre connaissance de la plaquette sur le Plan directeur régional du Nord Vaudois. Ce plan directeur régional sert à définir la stratégie en matière d'aménagement du territoire au niveau régional et les mesures de mise en œuvre à un horizon de 15 à 25 ans. Il permet de coordonner des thématiques qui dépassent le cadre communal, comme l'habitat, l'emploi, la mobilité, le paysage, le patrimoine bâti et naturel et le maintien durable d'un environnement de qualité.

Concernant le Plan général d'affectation, le bureau d'urbanistes a défini les limites du territoire urbanisé. Ce travail a été soumis au SDT (Service du développement territorial) pour une première appréciation. Le SDT a formulé plusieurs remarques car il trouve le projet trop « large ». La Municipalité a donc organisé une entrevue avec le SDT qui se déroulera le 10 novembre 2019. La discussion sera sans doute difficile car le SDT ne fait pas beaucoup de concessions.

M. Yves Tacheron excuse M. Patrick Marrel, Municipal, qui n'est pas présent ce soir et ce pour des raisons professionnelles.

M. Grégory Bréchon, Municipal, annonce que des travaux de curage des conduites pour les eaux usées auront lieu du 11 au 13 novembre 2019. Un tout ménage sera distribué à la population pour les informer sur ces travaux.

Il nous informe que la Romande Energie a reporté au printemps 2020 les travaux d'enfouissement des câbles électriques. L'archéologue cantonal a été prévenu de la mise en œuvre de ces travaux. Cependant, l'archéologue cantonal rend attentif chaque propriétaire de l'obligation d'informer son Service lors de travaux de fouilles, Ursins étant un site protégé.

M. Jean-Yves Cruchet, Municipal, nous informe que les enfants du secondaire ont intégré le nouveau Collège des Rives. Un bus Travys fait la navette depuis la gare d'Yverdon-les-Bains

vers ce nouveau Collège. Cette situation est provisoire, une autre solution sera certainement mise en place lors du nouvel horaire (en décembre 2019).

Mme Sandra Gonin, Boursière, rappelle que, lors du dernier Conseil, M. Cédric Wierderkehr avait demandé si l'on pouvait avoir des renseignements sur les débiteurs douteux. Elle avait répondu qu'aucunes informations ne pouvaient être données. Cependant, elle a contacté l'Administration cantonale des impôts à ce sujet qui a confirmé que ce genre d'informations relève du secret fiscal. Ces informations sont susceptibles d'être connues uniquement du Boursier et du Municipal des finances.

6. INTERVENTIONS INDIVIDUELLES

M. Georges Burdet demande des renseignements sur les travaux d'électricité prévus et budgétés pour l'Eglise.

Mme Isabelle Gachet, Municipal, répond que les travaux sont prévus pour ce mois.

Mme Claudia Tacheron fait remarquer que les bus pour les enfants du primaire sont souvent en retard. Elle s'étonne que les bus ne puissent pas tenir leurs horaires.

M. Jean-Yves Cruchet, Municipal, prend note.

Mme Solange Masson Michel demande que l'on installe un relais Wifi pour la salle du Conseil.

M. Pierre-André Burdet rend attentif que les travaux dans l'Eglise devront être terminés pour la fête de la Paroisse qui aura lieu le 10 novembre 2019.

Mme Isabelle Gachet répond que les travaux seront terminés le 31 octobre 2019.

Mme Madeleine Bovay Guédé rappelle que la fête de la Paroisse est avant tout une fête de village et invite tout le monde à y participer. Un diner, une vente de pâtisseries et plusieurs animations pour les enfants sont prévus.

Mme Madeleine Bovay Guédé annonce qu'elle n'est plus la concierge pour l'entretien du village, Mme Butsakorn Bréchon la remplace.

M. Henri Wisser, Syndic, donne des précisions sur la notion de territoire urbanisé. Avant, la notion de territoire urbanisé tenait compte des jardins. Et maintenant, ce territoire urbanisé doit être délimité au plus près des bâtiments. Cette notion pose un problème car tout ce qui sera hors des limites du territoire urbanisé sera considéré comme terrain agricole. La zone verte derrière l'Eglise passerait en zone agricole protégée.

Mme Véronique Tacheron Wisser demande si l'on peut être propriétaire d'une parcelle agricole sans être agriculteur.

M. Henri Wisser répond : oui, c'est déjà le cas actuellement.

M. Pierre-André Burdet fait remarquer que les règlements ne sont pas les mêmes pour les parcelles agricoles, ils sont beaucoup plus strictes. Par exemple, l'installation d'un cabanon ou la construction d'une véranda peuvent poser des problèmes.

M. Henri Wisser répond que la Municipalité est bien consciente de ce problème.

M. Yves Tacheron rappelle quelques dates importantes :

- le prochain Conseil se tiendra le mercredi 4 décembre 2019
- les élections fédérales auront lieu le dimanche 20 octobre 2019

- la troupe de théâtre « Badaboum » donne une représentation le vendredi 11 octobre et le samedi 12 octobre 2019 à la Grande salle
- l'Amicale des Pompiers d'Ursins organisera une soirée « Vacherin » au four à pain durant la période de l'Avent.

Le Président lève la séance à 20h50.

Le Président

La Secrétaire

Y. Tacheron

S. Masson Michel